

Paris, le 10 décembre 2008

## **Valeurs sociales du développement durable**

### **Une convention de partenariat : Le rôle de l'UCANSS**

#### **1- Une convention de partenariat en parfaite adéquation avec la démarche institutionnelle de développement durable de l'UCANSS.**

##### **Le pilotage**

Piloter la démarche de développement durable pour le Régime général de Sécurité sociale implique, pour l'UCANSS, de prendre en compte les parties prenantes de l'Institution et de servir au mieux l'ensemble de leurs attentes.

L'UCANSS s'attache donc à exercer ses responsabilités au travers d'un dialogue, d'une écoute et d'une prise en compte des attentes des acteurs qui sont en interaction avec l'Institution :

- La Direction de la Sécurité sociale (DSS) : au travers de réunions régulières et du rapport annuel interbranches, l'UCANSS rend compte de la mission de pilotage confiée par la DSS en 2006.
- Les organisations syndicales : le programme 2008/2010 entre l'UCANSS et les partenaires sociaux prévoit des négociations dans le champ du développement durable.
- Les caisses nationales de Sécurité sociale : l'UCANSS anime un comité de pilotage institutionnel et co-construit avec les caisses nationales des actions comme « le rendez-vous durable » du 2 octobre.
- Les organismes : l'UCANSS anime un groupe de correspondants locaux constitué d'organismes locaux de Sécurité sociale et construit avec eux des outils et des supports.
- Les Centres régionaux de formation professionnelle (CRFP) : l'UCANSS établit en collaboration avec les CRFP un plan de formation développement durable d'accompagnement du plan cadre.

##### **Le partage d'expérience :**

Piloter une démarche de développement durable c'est aussi se confronter à la vision d'autres acteurs du développement durable. Dès 2003 la France soumettait sa stratégie nationale de développement durable à un exercice de revue par les pairs, suivant ainsi la proposition de l'Union Européenne de développer une telle démarche pour promouvoir le partage d'expériences.

Dès 2007, l'UCANSS inscrit l'Institution dans ce processus d'amélioration continue.

Au cours de l'été de cette même année, l'UCANSS adhère à l'Observatoire de la responsabilité sociétale des entreprises (Orse) permettant à l'Institution de faire valoir son expérience dans sa façon de prendre en compte les enjeux du développement durable dans ses activités, en participant notamment à son rapport "*Institutions paritaires et développement durable*".

En septembre 2007, l'UCANSS rejoint le Club développement durable des établissements et entreprises publics (CDDEEP).

Fondé sur la participation volontaire des organismes, il rassemble une quarantaine d'établissements très diversifiés en termes de taille, de mission ou de degré d'avancement sur le sujet du développement durable.

Véritable moteur pour favoriser l'échange et donner envie de « faire », le Club développement durable apparaît comme la première structure de coordination de ce type dans le secteur public. Il permet aux organismes publics de confronter leurs expériences, d'innover et de faire progresser la démarche développement durable dans chaque établissement.

En 2007, les membres du club ont travaillé sur une "charte de développement durable des établissements et entreprises publics" que l'UCANSS et l'ensemble des organismes du club ont signé le 2 avril 2008.

En 2007 toujours, le club a œuvré à l'élaboration d'un modèle de partage d'expérience afin d'organiser de manière structurée le partage de bonnes pratiques et l'enrichissement par les pairs, exercice auquel s'est prêté l'UCANSS en avril 2008.

La signature de cette convention avec les acteurs publics du développement durable s'inscrit donc parfaitement dans les objectifs de partage d'expériences.

## **2. Une convention de partenariat qui s'inscrit dans les missions de la Sécurité sociale**

### **La légitimité de la Sécurité sociale :**

*"Il y a une grande proximité avec les valeurs de la Sécurité sociale. Au fond les philosophies du développement durable et de la Sécurité sociale sont identiques, elles participent toutes deux à la création d'actions dans la durée. Prenez la retraite par répartition, c'est en soi du développement durable. Il s'agit bien de créer de la solidarité entre générations. Ainsi face au risque d'immédiateté, la Sécurité sociale comme le développement durable rappellent qu'une société se construit collectivement, tous les jours et sur des valeurs pérennes. Si j'ai demandé à l'UCANSS de s'en emparer c'est qu'il s'agissait d'un sujet commun à toutes les branches",* expliquait Dominique LIBAULT, Directeur de la Sécurité sociale dans l'éditorial du premier numéro du Journal du développement durable en ligne sur le site de l'UCANSS.

En effet les organismes de Sécurité sociale qui portent le développement durable au cœur même de leur mission et de leurs valeurs de solidarité et d'équité peuvent partager ces valeurs avec l'ensemble des organisations publiques.

### **La légitimité de l'UCANSS :**

L'UCANSS en tant que fédération d'employeurs du Régime général de la Sécurité sociale et lieu de la négociation collective est l'acteur légitime pour travailler sur le programme d'actions visant à traduire les valeurs sociales du service public de la Sécurité sociale en un ensemble d'outils au service d'une gestion des ressources humaines responsable.

### **A propos de l'Ucanss**

*Créée en 1970, l'UCANSS exerce la responsabilité de l'employeur dans le dialogue social national et la négociation de la convention collective avec les organisations syndicales. Elle a à sa tête deux instances dirigeantes : le Conseil d'orientation et le comité exécutif des directeurs. C'est ce dernier qui, notamment, propose le programme de négociation collective et qui donne mandat au directeur de l'UCANSS pour mener les négociations. Le conseil d'orientation adopte les grandes orientations de la politique de Ressources Humaines du régime général de Sécurité sociale.*

### **CONTACT PRESSE-**

Candide HEIZ - Sandrine AUVRAY- AGENCE AUVRAY & ASSOCIES-

97, boulevard Maiesherbes - 75008 Paris-

Tél. : 01 58 22 21 13 - Fax : 01 42 93 08 01- [ucanss@auvray-associes.com](mailto:ucanss@auvray-associes.com)